

**DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE**

MAIRIE

9 chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ **02 47 50 68 09**

Fax 02 47 50 20 67

courriel :

mairie-athee@wanadoo.fr

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2020

L'an deux mille vingt

Le quatorze mai à quatorze heures trente minutes

VU le code général des Collectivités Territoriales,
VU la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19,
VU l'ordonnance du 01 avril 2020 visant à assurer la continuité du
fonctionnement des institutions locales, abaissant notamment
les conditions de quorum à un tiers de ses membres présents ou représentés,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la
présidence de Madame Gisèle DUTERTRE, Maire-suppléant,

Date de convocation

11-05-2020

Etaient présents : Christian MARCHAND, Alain HARDOUIN,

Secrétaire : Pierrette AVENET

Démissionnaires : Didier ROCQUE-Martine VILLAIN-DELARUE-Sébastien LABESSE

Nombre de conseillers

En exercice 18

Présents 4

Représentés 2

Votants 6

Mme Marie-Christine RICHER ayant donné pouvoir à Mr Christian MARCHAND
Mr Fabrice AUGER ayant donné pouvoir à Mme Gisèle DUTERTRE

ORDRE DU JOUR

- 1- Service des Ecoles : mise en œuvre d'un contrat à durée déterminée à temps non complet dans le contexte de la crise sanitaire et de la réouverture des écoles,**
- 2- Travaux à l'école maternelle : sollicitation d'une avance de 30 % par l'entreprise CALLIGARO,**
- 3- Informations diverses.**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

Point 1

Madame le Maire-suppléant expose les informations suivantes :

■ Côté école élémentaire (8 classes, salle informatique, salle des enseignants, 2 blocs sanitaires + 1 sanitaire adultes, 3 points d'entrée des enfants) : 2 agents communaux, 2 salariés de l'association de la cantine scolaire ainsi que 2 salariés de l'entreprise AG4D assurent l'application du protocole sanitaire tout au long de la journée.

■ Côté école maternelle (4 classes, 2 blocs sanitaires, hall d'entrée, cuisine, 1 sanitaire adultes, espace sieste, 3 points d'entrée des enfants, ...) : les 4 ATSEM assurent le nettoyage quotidien conformément au protocole.

La proposition de mettre en œuvre un CDD pour accroissement temporaire a été envisagée au vu de l'accueil de tous les niveaux prévu à compter du 25 mai dans les 2 écoles.

Pendant la séance du conseil, le directeur de l'école élémentaire est venu informer que le schéma d'accueil était modifié pour différentes raisons :

- Les 3 enseignants absents ne seront définitivement pas remplacés,
- Au bout de quasiment une semaine de pratique, il s'avère qu'accueillir plus d'enfants à compter du 25 mai va devenir complexe au regard du respect du protocole sanitaire qui nécessite beaucoup d'espaces, un nombre de sanitaires conséquent,....)
- Pour toutes ces raisons, maintien des conditions actuelles et seuls les enfants prioritaires, les classes de CP et CM2 continueront d'être accueillis jusqu'à la sortie scolaire.

→ Compte tenu de ces nouveaux éléments, il est décidé de ne pas procéder à un recrutement en CDD.

Point 2

Madame le Maire-suppléant informe le conseil municipal que :

■ l'entreprise CALLIGARO, titulaire des lots charpente et couverture métalliques pour les travaux de rénovation des toitures de l'école maternelle, a sollicité une avance de 30 % pour couvrir les frais d'études et de fabrication de la charpente, et, des matériaux reçus nécessaires au remplacement de la couverture.

■ Or, ces travaux ont été retardés depuis Noël dernier principalement dus à des dysfonctionnements de l'entreprise CALLIGARO (livraison des matériaux en retard puis lors de la livraison, des matériaux sont arrivés endommagés ; retard aussi dans la conception de la rénovation des toitures métalliques). Seuls les travaux de renforcement de la charpente bois (entreprise ROBIN) ont été réalisés aux vacances de février dernier.

■ De plus, fin avril, il était prévu le redémarrage des travaux des toitures métalliques du 04 au 29 mai ; le décalage de la réouverture de l'école maternelle a été sollicité auprès de la Préfecture mais la demande a été refusée. L'ensemble des travaux restants se feront donc en juillet prochain.

■ L'avance forfaitaire prévue dans le marché a été versée à l'entreprise CALLIGARO.

→ Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande, car si l'entreprise CALLIGARO avait respecté les délais depuis décembre dernier, les travaux devraient être terminés à ce jour.

Informations diverses

■ Point sur l'audio-conférence du 07 mai avec Mme la Préfète :

→ Pour la réouverture des écoles, possibilité de signer un protocole tripartite à signer avec la Préfecture et les services académiques, sur demande de la municipalité,

→ Pour l'achat de masques à la population, une aide complémentaire à celle du conseil départemental sera attribuée par l'Etat.

A noter à ce sujet qu'en raison de problèmes de livraison, les masques commandés dans le cadre du groupement de commandes organisé par la CCBVC ne sont toujours pas arrivés.

→ Les communes pourront dans les prochaines semaines être sollicitées par la Préfecture ou la CPAM pour leur connaissance des habitants ou la mise à disposition d'une salle communale (si des tests devaient être réalisés dans la commune ou pour héberger des personnes mises en quatorzaine) dans le cadre de la stratégie sanitaire mise en place à compter du 11 mai de « tracking » des personnes qui ont été en contact étroit avec une personne testée positive au virus.

■ Le retour de l'ensemble des équipes depuis lundi 11 mai s'est globalement bien passé. Un protocole a été mis en place afin que les règles sanitaires et les gestes barrière soient respectés.

Concernant la mairie, celle-ci va réouvrir au public à compter du 18 mai à raison de 3 matinées par semaine (lundi-mercredi-vendredi) : un protocole sanitaire strict est mis en place également pour toutes personnes venant en mairie (masque obligatoire, marquage au sol, 1 personne à la fois dans le hall d'accueil, sortie par derrière) ; le télétravail, quand il est possible, reste maintenu.

■ Devis FEPP signés au 1^{er} trimestre 2020 : évolution postes informatiques usagers et au gymnase effectuée ; à venir l'installation d'ordinateurs portables supplémentaires pour la classe mobile à l'école élémentaire ; il reste à recalculer un nouveau rdv pour pré-visite annulé lors du confinement.

■ Installation nouveau conseil municipal envisagée le mardi 26 mai 2020.

Fin de séance à 16H00